

— Va pour deux mille francs. Trois hectares, six mille, le quart pour vous. Voici trois rouleaux de vingt cinq louis. Est-ce votre compte ?

— Magnifique ! s'écria la belle-sœur en comptant les pièces. Comment avez-vous pu faire, Thomas, pour réaliser cinq cents francs d'économies par an ?

— Ah ! fit-il avec un soupir, nous étions deux, autrefois, maintenant je suis seul...

Un homme capable de tels prodiges méritait des égards. L'oncle Thomas fut invité à conduire sa nièce à l'autel, ce qui fit quelque peu loucher les deux sœurs qui avaient rêvé cet honneur pour leurs époux.

Thomas, toujours robuste, toujours actif, enterra ses beaux-frères, non sans avoir réuni dans ses mains un autre quart de l'Atre-Brûlé.

Mais, à l'approche de la soixantaine, il sentit ses forces décliner, en même temps que venaient les premiers accès de rhumatisme ; il renonça donc à racheter le dernier quart du clos et résolut d'employer son argent pour se mettre en ménage.

Les jeunes filles n'ont guère la vocation de gardes-malades. Thomas Perrin avait une réputation de maniaque et d'avare. La plus pauvre des filles de basse-cour l'éconduisit poliment.

Ces tentatives de mariage mirent en émoi la belle-sœur et les sœurs du vieux célibataire. A tour de rôle, elles vinrent lui proposer de le prendre chez elles, de le soigner, de le dorloter avec un amour fraternel.

Thomas, qui tenait à son indépendance, refusa net. Et le bruit courut qu'il allait prendre une servante.

*

* *

Sa sœur Valentine, la veuve de l'Auberdrière, fut la plus habile pour parer à ce nouveau danger. C'était elle qui possédait le dernier quart de l'Atre-Brûlé. Elle s'en vint trouver son frère :

— Thomas, lui dit-elle, je sais que tu pourrais racheter ma part, mais que tu ne veux pas te mettre sans le sou, au seuil de la vieillesse. Bientôt tu ne pourras plus cultiver ce clos qui demande un travail de forçat. Le louer ne te rapportera pas de quoi vivre et payer le loyer d'une maisonnette. Quant à le vendre, tu ne le peux sans mon consentement. Que dirais-tu d'une bonne rente viagère ?

— Je n'ai pas besoin d'argent. C'est de l'aide et de la compagnie qu'il me faut.

— Prendre une servante ? ... Mais cela fera jaser, mon pauvre ami ... à supposer que tu en trouves qui veuille se plier à tes caprices. Il te faudrait une jeunesse, qui n'ait pas encore pris d'habitudes ... J'ai ma Lonore qui va sur ses seize ans, et qui est robuste, capable ... comme un homme ... le gars viendra te faire les labours avec nos chevaux.

— Ah ! fit Thomas, dont l'œil s'alluma, je ne voudrais pas te priver de ton aînée, ni déranger tes attelages ... puis, les prix ?

— Entre frère et sœur on doit s'entr'aider. Pour mes enfants n'es-tu pas quasiment comme un père ?

— Mais enfin ce service mériterait quelque dédommagement.

— L'amitié nous suffira, ... et ... aussi la tranquillité après ta mort ... que personne ne vienne tourmenter au sujet de ton héritage ces jeunesses qui t'auront été gentilles.

— Oui, je peux bien faire mon testament.

— Sans doute, Thomas, tu le feras, mais songe aux droits énormes qu'il faudra payer ... Tandis que si tu cédaï, tout de suite, nous aurions la sécurité de part et d'autre.

Le confiant Thomas se laissa persuader. Il vendit son bien à sa sœur pour la charge de le loger, nourrir, blanchir, etc. Le notaire essaya bien quelques avertissements, proposa d'intercaler des dédits ou sanctions en cas de défaillance dans l'exécution des charges. Thomas ne l'écouta point. Il était tout à la joie de posséder Lonore qui, réellement, était une bonne fille, active, prévenante, et qui lui tenait sa maison propre et gaie.

De douces années passèrent.

Puis un galant vint qui épousa Eléonore.

— Tu vas me donner Justine ! dit Thomas le soir de la noce.

— Impossible, répondit la Valentine. Je ne vas pas "quitter" ma dernière fille pour prendre une servante.

— Mais que vais-je devenir à l'Atre-Brûlé ?

— Pourquoi t'acharner à y rester ?

— Je m'y plais. Donne-moi Justine. Tu le dois, d'après nos conventions.

— Oh ! là là ! Pas si vite. Je dois te loger, nourrir, etc. C'est à toi de venir ici. J'ai prévu le cas en mariant Lonore. Votre existence, à l'Atre-Brûlé, c'était une dépense terrible. Tandis qu'ici, il n'y aura qu'une marmite pour la soupe de tous ... J'ai donc loué l'Atre-Brûlé qui rapportera enfin. Le fermier s'y installera pour les foin.

— Mais si j'y veux demeurer ...

— Halte-là ! tu n'es pas chez toi, là-bas. C'est à moi, je suppose.

Oh ! ... Valentine !

— Il n'y a pas de oh ! Valentine ! cria la mégère, jetant enfin le masque. Je me suis engagée à te recevoir chez moi comme pensionnaire gratuit, pas à autre chose. Si cela ne te plaît pas d'y venir, fais-toi mettre à l'hospice.

Thomas Perrin avait soixante-cinq ans, il lui fallait une canne pour marcher, il s'était dépouillé sottement, il ne lui restait plus qu'à se soumettre.

La mort dans l'âme, il vint à l'Auberdrière. Sa sœur l'installa avec ses meubles dans un petit